

REGLEMENTATION REGIONALE DU CHAMPIONNAT D'ILE DE FRANCE DE VTT X-COUNTRY

Mise à jour du 17/02/2020

ARTICLE 1 : DEFINITION

- 1.1 Le Comité de l'Ile de France met en compétition les Championnats d'Ile de France de VTT X-Country.
- 1.2 Cette épreuve est protégée, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT X-Country ne doit être organisée en Ile de France ce jour-là.
- 1.3 **Tous les compétiteurs licenciés FFC, de nationalité française, en Ile de France seront tenus d'y participer. Ils ne pourront disputer une autre compétition de Vélo Tout Terrain le même jour (sous peine de sanctions). Les licenciés d'autres Comités seront admis à participer (décision du Comité de direction du 1er février 2020).**
- 1.4 **Seuls les licenciés FFC, de nationalité Française, d'un club du Comité d'Ile de France et titulaires d'une licence compétition ou Pass'Cyclisme peuvent prétendre au podium du Championnat d'Ile de France de VTT X-Country à condition d'avoir également participé à au moins 2 manches de la Coupe d'Ile de France 2020 précédent ce dit Championnat (décision du Comité de direction du 11 octobre 2014).**
- 1.5 Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de Champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).
- 1.6 Tout compétiteur qui prend part à l'épreuve est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve.
- 1.7 L'épreuve est la propriété de l'organisateur.
- 1.8 La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des arbitres.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1 L'épreuve est réservée à tous les détenteurs d'une licence FFC et sont ouvertes aux non licenciés si l'organisateur le souhaite.
- 2.2 Les coureurs des autres fédérations sont acceptés et considérés comme des non licenciés.

Non Licenciés :

Un participant occasionnel non licencié FFC ne bénéficie pas, comme le licencié FFC, d'une garantie de dommages corporels. Le club organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral GRAS SAVOYE une assurance complémentaire « Participant occasionnel » Option 1 ou équivalent.

- 2.3 Les catégories participant sont les suivantes :
 - Minimes Garçons** (13 -14 ans)
 - Minimes Filles** (13 -14 ans)
 - Cadets** (15 - 16 ans)
 - Cadettes** (15 - 16 ans)
 - Juniors Hommes** (17 - 18 ans)
 - Juniors Dames** (17 - 18 ans)
 - Espoirs Hommes** (19 à 22 ans)
 - Seniors Hommes** (23 à 29 ans)
 - Seniors Dames** (19 ans et plus)
 - Masters Hommes 1/2** sauf 1^{ère} catégorie (30 à 39 ans)
 - Masters Hommes 3/4** sauf 1^{ère} catégorie (40 ans à 49 ans)
 - Master Hommes 5** sauf 1^{ère} catégorie (50 ans et plus)
 - Tandems** (Mixte, Hommes, Femmes) (1 seul classement) 17 ans et plus

- 2.4 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories. Le sur-classement n'est pas admis.
Les pilotes 1^{ères} catégories d'âge masters disputent obligatoirement le Championnat d'Ile de France dans la catégorie senior. Pour les masters 1/2 de 2^{ème} catégorie, c'est laissé à l'appréciation du coureur.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

- 3.1 Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le site internet du comité de l'Ile de France : www.cif-ffc.org
- 3.2 Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT de compétition, datant de moins d'un an. Les détenteurs d'une licence FFC sans certificat doivent également présenter un certificat médical.
- 3.3 L'engagement des licenciés FFC **doit se faire sous couvert du Président du club.**
L'engagement **doit se faire sur le site fédéral pour les licenciés FFC (<http://maj.ffc.fr/maj/>) et sur le bulletin officiel pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés, disponible sur le site (<http://www.cif-ffc.org/menuCif/VTT/vtt.htm>), par courrier, au plus tard 3 jours francs avant l'épreuve et doit être accompagné de son règlement.**
Le bulletin devra être entièrement rempli.
Tout engagement sur place le jour de l'épreuve est majoré et la majoration reste au bénéfice de l'organisateur (licenciés ou non). **Quel que soit leur classement, les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne.**
Aucun engagement n'est pris par téléphone.
- Tout engagement sur place le jour de l'épreuve est majoré et la majoration reste au bénéfice de l'organisateur (licenciés ou non).
- 3.4 Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ est réglé sur place et majoré.
Le remboursement de l'engagement non parvenu sera effectué dès réception de celui-ci.
- 3.5 **Tout engagement parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.**
- 3.6 **Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale.**

ARTICLE 4 – MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 4.1 Les vélos admis dans le Championnat d'Ile de France de X-Country devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur. Cf www.uci.ch
- 4.2 Tout changement de machine entre concurrents ou venant d'une aide extérieure pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.
- 4.3 Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course.
- 4.4 Il est interdit d'utiliser des pointes ou des vis en métal dans les pneus des vélos.
- 4.5 Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant pas 29 pouces.
- 4.6 Les concurrents doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer ni la détruire.
Une caution de 5 euros sera demandée lors du retrait.
Le concurrent ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros.

- 4.7 Un contrôle peut être effectué par un commissaire dans la zone de départ.
Tout concurrent ne présentant pas un matériel conforme à ces règles pourra se voir interdire le départ.
- 4.8 **Pour l'assistance technique une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s). L'assistance technique n'est autorisée que dans ces zones.**
- 4.9 **L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.
Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.**
- 4.10 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. **Du petit matériel tel qu'une chambre à air ou un petit outil peut être donné de main à main dans les zones d'assistance technique.**

En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

- 4.11 **Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.**
- 4.12 **L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.**

ARTICLE 5 : EQUIPEMENT

- 5.1 Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves, ainsi qu'à l'entraînement.
- 5.2 **Les concurrents licenciés F.F.C. devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.**

ARTICLE 6 : DEPARTS

- 6.1 Les départs peuvent être donnés de 2 façons, au choix de l'organisateur : (Exemples)
- ☒ Toutes les 5 minutes selon l'ordre des catégories suivantes :
 - 1 - départ : Espoirs et Seniors Hommes
 - 2 - départ : Juniors Hommes, Masters 1 et 2
 - 3 - départ : Cadets, Juniors et Seniors Dames
 - 4 - départ : Minimes Garçons et Minimes Filles - Cadettes
 - ☒ Espacés de 2 heures selon l'ordre des catégories suivantes :
 - 1 - départ : Minimes Garçons, Cadets, Minimes Filles - Cadettes, Juniors et Seniors Dames
 - 2 - départ : Juniors Hommes, Masters 1 et 2, Espoirs et Seniors Hommes
- 6.2 Les concurrents sont placés sur la grille de départ dans l'ordre des classements généraux de la Coupe d'Ile de France en cours. Le champion sortant, s'il est toujours dans la même catégorie, aura le 1^{er} numéro et sera donc en première ligne, même s'il ne figure pas au classement général.
On alternera la mise en grille de la course des Senior hommes, Espoirs et Masters ½ en les appelants 3 par 3.
On alternera la mise en grille de la course des Masters 3-4 et 5 en intercalant 2 masters 5 par ligne.

Les coureurs non classés à la Coupe d'Ile de France partiront après les coureurs classés à la Coupe d'Ile de France dans l'ordre d'arrivée des engagements. Les coureurs Elite Professionnels et 1^{ère} catégorie VTT seront réintégrés sur les 3 premières lignes.

**Les Dames juniors et seniors partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.
2 classements distincts individuels.**

**Les minimales filles et les cadettes ne partiront pas ensemble, mais avec les hommes de leur catégorie d'âge.
Les cadettes feront la distance cadets et les minimales filles la distance minimales.
En aucun cas les féminines ne participeront au classement scratch avec les masculins.**

**Les Masters 3/4 et Masters 5 partiront ensemble et effectueront la même distance.
Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.
2 classements distincts individuels.**

ARTICLE 7 : PARCOURS - DUREE DE COURSE

Les parcours présentent une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

- 7.1 Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :
- ▣ Minimes garçons et Minimes filles : maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
 - ▣ Cadets - Cadettes : maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
 - ▣ Dames Juniors et Seniors : maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
 - ▣ Juniors hommes, Masters 3, 4 et 5, et Tandems : maximum 1h30 ou 32 km de course pour le premier.
 - ▣ Espoirs, Seniors et Masters 1, 2 : maximum 1h45 ou 40 km de course pour le premier.
- 7.2 Les parcours n'ont pas de boucles répétitives de moins de 5 kms et n'excèdent pas 7 kms.
- 7.3 Un ou plusieurs contrôle (s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 7.4 **Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.**
- 7.5 Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

- 8.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé, de pied ferme, sur tout le parcours en plus de celui proposé à poste fixe par l'organisation.
- 8.2 Le ravitaillement est interdit à partir de véhicules suiveurs (quels qu'ils soient).

ARTICLE 9 : REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1 Le concurrent doit se conformer au code de la route sur les voies ouvertes à la circulation routière, le cas échéant.
- 9.2 Le concurrent est mis hors course pour changement de vélo.

- 9.3 Le concurrent est mis hors course pour changement de roues, aide ou assistance délibérée entre concurrents, l'assistance matérielle reçue de l'extérieur en dehors des zones prévues, la prise de raccourcis (non-respect du parcours), l'absence à un contrôle de passage, circulation en sens inverse du parcours, absence du port de casque.
- 9.4 Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux désigné par l'organisateur et les officiels.
- 9.5 Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité.

ARTICLE 10 : RECOMPENSES ET PROTOCOLE

- 10.1 Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.
- 10.2 Aucune publicité ne sera autorisée sur le maillot de Champion d'Ile de France lors du protocole.
- 10.3 Il n'est pas obligatoire d'attribuer de récompenses particulières aux non licenciés, sauf au bon vouloir de l'organisateur.
- 10.4 **Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.**
- 10.5 **Dans chaque catégorie, il y aura remise de maillot(s) de Championne ou de champion régional(e) que si 4 concurrents, concurrentes ou équipes ont pris le départ (décision du Comité de direction du 11 Janvier 2007).**
- 10.6 **A l'issue du championnat 13 Titres de Champions régionaux seront décernés : (14 maillots seront remis)**
- * Minimes garçons
 - * Minimes filles
 - * Cadets
 - * Cadettes
 - * Juniors hommes
 - * Juniors dames
 - * Espoirs hommes (toutes séries)
 - * Seniors hommes (toutes séries)
 - * Seniors dames (toutes séries)
 - * Masters hommes 1/2
 - * Masters hommes 3/4
 - * Masters hommes 5
 - * Tandems
- 10.7 **Un prix d'équipe est décerné (1 fanion Fleur de lys sera remis au 1^{er} club), le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés F.F.C. d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.**

En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

Classements scratch Minimes filles - Cadettes et juniors - seniors dames pris en compte si 5 partantes pour chaque classement scratch.

- 10.8 Les classements et les résultats complets du Championnat d'Ile de France seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France. www.cif-ffc.org

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

- 11.1 Elles doivent être faites par écrit et signées du concurrent et remises au collège des commissaires dans un délai de 60 minutes après son arrivée.
- 11.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'annonce des résultats.
- 11.3 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en présence du concurrent mis en cause.